

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (Deuxième lecture) - (n° 2827)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 257

présenté par
M. Abelin et M. Rochebloine

ARTICLE 8

I. – À l’alinéa 3, après le mot :

« génétiques »,

insérer les mots :

« ou les données bucco-dentaires ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion après la première occurrence du mot :

« génétiques »,

à la deuxième phrase de l’alinéa 5 et à la dernière phrase du même alinéa.

III. – En conséquence, à la deuxième phrase du même alinéa, après le mot :

« génétiques »,

insérer les mots :

« ou les données bucco-dentaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.